

Délibération

n°37-2026

1^{er} avril 2026

MISSIONS FACULTATIVES – Renouvellement de la convention avec la Ville d'Aix-les-Bains pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

Séance du : 1^{er} avril 2026

Date de la convocation : 20 mars 2026

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Colette PIGNIER

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

▪ Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Georges CAGNIN, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 1

Michelle BRAUER

Etaient représentés : 8

▪ Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)
Christian GARIOUD (pouvoir à Georges CAGNIN)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE (pouvoir à François DUNAND)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Etaient présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Étaient absents : 3

▪ Collège des non affiliés : 3

Christelle FAVETTA-SIEYES, Alexandre GENNARO, Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités

Marion RIVOLIER Adjointe au Responsable du Pôle ressources et moyens

DELIBERATION N° 37-2026

MISSIONS FACULTATIVES – Renouvellement de la convention avec la Ville d'Aix-les-Bains pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°11-2021 du 10 février 2021, le conseil d'administration l'a autorisé à signer avec la Ville d'Aix-les-Bains une convention pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels. Celle-ci a pris effet le 15 juin 2020, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Par courrier en date du 4 mars 2026, la Ville d'Aix-les-Bains a fait connaître son souhait de renouveler son adhésion à ce service.

Le coût annuel de la mission s'établit à 400 €, le tarif étant exigible pour l'année complète, quelle que soit la date d'adhésion.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Ville d'Aix-les-Bains pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels, à compter du 15 juin 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le projet de convention avec la Ville d'Aix-les-Bains pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels,

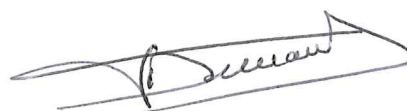
APPROUVE la convention avec la Ville d'Aix-les-Bains pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels pour une durée de trois ans à compter du 15 juin 2026, renouvelable une fois pour la même durée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Ville d'Aix-les-Bains pour la mise en œuvre de la mission d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 1^{er} avril 2026
Le Président,



François DUNAND